

MODE D'EMPLOI DES FICHES DE SÉCURITÉ

Pour chacune des machines proposées en exemple dans ce guide, le lecteur dispose de trois fiches successives

La fiche organes et fonctions

Sur 2 pages, elle rappelle au lecteur les principales fonctions de la machine considérée. Cette fiche aborde dans un premier temps le principe de fonctionnement de la machine, l'utilisation générale qui en est faite ainsi que les caractéristiques techniques courantes qui lui sont associées. Sur la base d'un schéma-type, cette fiche donne une description des différents organes de la machine en rappelant leur fonction principale.

La fiche conception

Réalisée sur la base d'une démarche d'appréciation des risques, elle permet de visualiser les prescriptions techniques qui s'imposent au concepteur désireux de mettre une machine neuve sur le marché.

Cette fiche donne dans un premier temps la procédure de certification à appliquer ainsi que les textes du Code du travail qui y réfèrent. Parallèlement, les risques susceptibles d'être engendrés par la machine sont recensés et localisés sur un schéma. Ces risques sont rapprochés des exigences essentielles de la directive « machines » au moyen de références réglementaires. Ces références renvoient directement aux paragraphes de l'annexe 1 de l'article R 4312-1 du Code du travail (identique à l'annexe 1 de la directive 2006/42/CE). **Ces prescriptions ne s'appliquent que dans le cadre de la vérification de conformité des machines entrant dans le champ d'application de la directive « machines » (mise sur le marché après le 1^{er} janvier 1995).**

D'autres réglementations telles que la directive compatibilité électromagnétique (2004/108/CE), la directive des équipements sous pression (97/23/CE) ou encore la directive bruit des équipements utilisés

à l'extérieur (2005/88/EC) peuvent être applicables à certaines machines. **Ces réglementations ainsi que leurs modalités d'application ne sont pas traitées dans cet ouvrage.**

La fiche utilisation

Elle énonce les différentes obligations du chef d'entreprise ou d'exploitation en cas de mise à disposition de la machine. Cette fiche donne, pour commencer, la liste des articles du Code du travail auxquels se rapportent les règles d'utilisation de la machine considérée. Les règles d'information et d'organisation générales sont ensuite citées. Viennent enfin les règles d'utilisation propres à la machine elle-même qui sont énumérées sur base d'un schéma explicatif. Ces règles sont accompagnées de leur référence aux articles du Code du travail.

Ces règles sont applicables quelle que soit la date de mise sur le marché de la machine. Cependant, les exemples présentés dans les fiches sont des modèles-types conformes aux exigences essentielles de la directive « machines ». Il peut donc arriver que les règles d'utilisation décrites dans ces fiches ne puissent s'appliquer étant donné la spécificité du matériel en question. Dans ce cas, les chefs d'entreprise ou d'exploitation doivent accorder une attention particulière aux possibilités de modification de la machine ou à la mise en œuvre de mesures organisationnelles pour assurer une meilleure sécurité des utilisateurs.

Pour compléter les informations fournies dans ces fiches, une liste de documents utiles est proposée en annexe.